



SAISON 2025 / 2026

Circulaire administrative UFOLEP 41



Tous les documents sont téléchargeables sur :

Affiligue <http://www.affiligue.org/>

ou

le site internet de l'UFOLEP 41 - Rubrique Vie Associative / S'affilier à l'UFOLEP :

<http://www.cd.ufolep.org/loiretcher/>

Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique

10, Allée Jean Amrouche—B.P. 11003—41010 Blois Cedex - Tél. 02 54 43 86 65 - Fax. 02 54 43 99 20

Mail : ufolep41@laligue41.org - Site internet : www.cd.ufolep.org/loiretcher

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - N° Siret : 33916494900044 - Code APE : 9312 Z

N° d'organisme de formation Nationale : 11753160575

Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire



SOMMAIRE

L'affiliation de votre association : suivez les étapes	3
Les types et tarifs d'affiliation 2025-2026	4
Les catégories de licences / d'adhésion	5
Les tarifs de licences / d'adhésion	6
Fonctionnement pour la prise de licences :	
- Gestion des licencié.es	7
- Gestion des documents	7
- Demande de modification des licences en cours d'année	7
- Double adhésion activités UFOLEP	7
- Licence Dirigeant.e, Animateur.trice et Officiel.le	7
- Contrôle d'honorabilité	8
- Mention du représentant légal pour les enfants de -12 ans	8
- Certificat médical	8
Liste des activités sportives	9 et 10
Assurances :	
Nouvelle assurance fédérale UFOLEP (Marsh)	11
Assurance association mixte SPORT et CULTURE (APAC)	11 et 12
Contact du service d'affiliations	12

L'AFFILIATION DE VOTRE ASSOCIATION : SUIVEZ LES ÉTAPES

JE RENOUVELLE MON AFFILIATION

- 1 Je vérifie que les factures des années passées sont réglées
- 2 Je me connecte à Affiligue
- 3 Je vérifie les informations et je fais les modifications nécessaires
- 4 Je complète les coordonnées des membres du bureau pour les correspondances avec la fédération
- 5 Je vérifie la liste des activités et complète les coordonnées des référent.e.s de sections. Je vérifie mes paramètres
- 6 Le.la président.e signe le formulaire d'affiliation directement en ligne
- 7 Je renvoie l'ensemble du dossier dès que possible en cliquant sur « Transmettre à la fédération »
- 8 Si mon association est à jour, l'affiliation est traitée automatiquement
- 9 Je saisis mes adhérent.e.s en suivant le tuto si besoin
- 10 Je vérifie mes contrats auprès de l'assurance fédérale
- 11 Après validation de mes saisies, le service affiliation m'adresse la facture et les licences en fonction des paramètres choisis



JE SUIS UNE NOUVELLE ASSOCIATION

- 1 J'envoie la fiche « Demande d'affiliation » à l'UFOLEP 41 avec les pièces demandées.
- 2 J'ai un rendez-vous avec le Directeur
- 3 Mon affiliation est validée par le Comité Directeur de l'UFOLEP 41
- 4 J'envoie le scan de ma demande d'affiliation par mail à : ufolep41@laligue41.org
- 5 Le service traite ma demande et valide mon affiliation
- 6 Je reçois mes identifiants de connexion à Affiligue et je vérifie mes informations (mail de facturation et adresse envoi de licences)
- 7 Je saisi les adhérent.e.s et je transfère ma demande à la fédération
- 8 Je prends connaissance des informations sur l'assurance en me connectant à : www.ufolep.org/assurances
- 9 Après validation de mes saisies, le service affiliation m'adresse la facture et les licences en fonction des paramètres choisis

LES TYPES ET TARIFS D’AFFILIATION 2025 / 2026

ASSOCIATIONS		
Affiliation Association UFOLEP (de base)	181,00 €	Licenciés Ufolep et Adhésion Ufopass Pour les associations ou section d’association où tous les adhérents sont soit licenciés UFOLEP ou bénéficiaires d’un UFOPASS → Assurance RC acquise + locaux à usage temporaire
Affiliation Association UFOLEP PLUS	231,00 €	Licenciés Ufolep, Adhésion Ufopass et Tipo Pour les associations ou section d’association où certains adhérents n'ont pas une licence UFOLEP. → Assurance RC acquise + locaux à usage temporaire PLUS : permet également d’accueillir du public sur des séances d'essais ou découverte et/ou organiser des manifestations <u>loisirs</u> dans la limite de 300 personnes non licenciées sur l’année. Ces personnes feront l’objet de délivrance d’un Titre Individuel de Participation Occasionnelle (TIPO)
Affiliation Association Ufolep PRO	% CA <i>Selon barème nous consulter</i>	Licenciés Ufolep, Adhésion Ufopass et Tipo Pour les associations qui veulent davantage que l’affiliation UFOLEP PLUS ou qui accueillent plus de 300 personnes non licenciées sur des manifestations de <u>loisirs</u>. Cotation RC selon le chiffre d'affaires (totalité des produits de l’année N-1).
STRUCTURE NON ASSOCIATIVE		
Affiliation Structure UFOLEP (de base)	191,00 €	Tipo Pour les structures non associatives pour les opérations découvertes, grand public et évènementiel

Une fois l’affiliation validée, il est possible de modifier le choix d’affiliation UFOLEP uniquement pour une catégorie supérieure.



LES CATÉGORIES DE LICENCES / D'ADHÉSION

Simplification des catégories de licences



L'UFOLEP nationale propose quatre types de licence :

- **MULTISPORT**
- **MULTISPORT PLUS**
- **SPORTS MECANIQUES**
- **MOTOCROSS**

Il n'y a plus de licence « non pratiquants.es ». Elle est remplacée par une licence ufolep Dirigeant.e / animateur.trice / Officiel.le. C'est une licence aux fonctions d'encadrement qui ne permet pas la pratique de loisirs ou de compétition.

Pour les pratiquants, la licence sportive sera soit en loisir soit en compétition.

Les licences UFOLEP sont valables du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.

Qu'est-ce une licence sportive loisir ?

Cela correspond aux pratiques sportives avec des entraînements et des rencontres non compétitives.

Qu'est-ce une licence sportive compétition ?

Cela correspond à une pratique effectuée dans le cadre d'un championnat et/ou une épreuve chronométrée et/ou une remise de récompense et/ou inscription au calendrier sportif.

Pour les statistiques nationales, le licencié continuera de cocher les activités souhaitées et préciser : son activité principale et s'il pratique l'activité en loisir ou compétition.

Il pourra modifier sa licence en cours de saison pour ajouter une ou des nouvelles activités sans obligation de nouvelle signature.

Dans le cas d'un renouvellement, les activités précédentes sont déjà pré-enregistrées.

Si les activités relèvent de la même catégorie, il n'y aura pas de complément à devoir.

En cas d'évolution vers une catégorie supérieure, il y aura une facturation en conséquence.

**La licence ne pourra progresser que pour un niveau de licence supérieur.
Il ne sera donc pas possible de passer d'une licence compétition à une licence loisirs.**

LES TARIFS DE LICENCES ET D'ADHÉSIONS 2025/2026



CATÉGORIE DE LICENCE	Adulte (né.e en 2008 et avant)	Jeune (né.e de 2009 à 2014)	Enfant (né.e en 2015 et après)
Licence Dirigeant.e / Animateur.trice / Officiel.le	33,43 €	18,40 €	15,24 €
Licence MULTISPORT LOISIRS	36,33 €	19,51 €	15,20 €
Licence MULTISPORT COMPETITION	39,13 €	22,31 €	18,00 €
Licence MULTISPORT PLUS LOISIRS	61,95 €	40,80 €	36,95 €
Licence MULTISPORT PLUS COMPETITION	75,95 €	48,80 €	44,95 €
Licence SPORTS MECANIQUES (1 Vignette à 12 € incluse pour les adultes et les jeunes) (LOISIRS / COMPETITION)	89,71 €	68,60 €	52,86 €
Licence MOTOCROSS (Passeport inclus) (LOISIRS / COMPETITION)	162,71 €	141,60 €	*
UFOPASS	5,10 €		
TIPO	0 €		

* Pas de licence Enfant MOTOCROSS car interdit au moins de 12 ans. Pour les associations labellisées UFOLEP « école de conduite moto » ; prendre une licence Enfant SPORTS MECANIQUES.

FONCTIONNEMENT POUR LA PRISE DE LICENCES

1. GESTION DES LICENCIÉ·ES

Lorsque la licence est validée par le comité départemental UFOLEP, le·la licencié.e reçoit un mail avec les informations de sa licence et peut accéder sur son espace www.affiligue.org s'il souhaite modifier et / ou imprimer la copie de sa licence.

2. GESTION DES DOCUMENTS

L'association peut conserver les demandes de licences et les certificats médicaux papiers de ses adhérents.es **sauf pour les activités auto et moto. Pour les demandes de licences auto et moto-cross pratiquants, le correspondant doit envoyer la demande de licence et le certificat médical à la fédération par mail ou via affiligue.**

3. DEMANDE DE MODIFICATION DES LICENCES EN COURS D'ANNÉE

Vous pouvez modifier une licence via votre profil asso Affiligue. Depuis la saison dernière, nous avons une nouvelle façon de catégoriser les licences avec des niveaux.

Voir le tableau ci-dessous :



Catégorie de licence	Niveau de licence
Licence Dirigeant.e / Animateur.trice / Officiel.le	0
Licence Multisport Loisirs	1
Licence Multisport Compétition	2
Licence Multisport + Loisirs	3
Licence Multisport + Compétition	4
Licence Sports Mécaniques Loisirs	5
Licence Sports Mécaniques Compétition	6
Licence Motocross Loisirs	7
Licence Motocross Compétition	8

Via votre espace, vous pourrez changer de catégorie de licence pour un niveau supérieur mais vous ne pouvez pas demander une licence avec un niveau inférieur. Si vous souhaitez faire une demande de licence avec un niveau inférieur, il faudra faire une demande au service affiliation par mail.

4. DOUBLE ADHÉSION ACTIVITÉS UFOLEP

Quand un.e licencié.e à plusieurs activités sportives dans votre association, il n'aura que la licence de niveau la plus élevée de facturée. Les tarifs de double adhésion seront disponibles sur demande.

5. LICENCE DIRIGEANT.E, ANIMATEUR.TRICE ET OFFICIEL.LE

La licence Dirigeant.e / Animateur.trice / Officiel.le ne vous permet pas la pratique sportive de loisirs ou de compétition. Si l'arbitre ou l'encadrant pratique une activité à titre personnel, il devra prendre au minimum une licence pratiquant loisirs pour être couvert par le contrat d'assurance pendant sa pratique sportive.

6. CONTRÔLE D'HONORABILITÉ

Les licences Dirigeant.e / Animateur.trice / Officiel.le, sont soumises au contrôle de votre honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport.

L'article L212-9 du Code du Sport prévoit que nul ne peut exercer les fonctions d'enseignement, animation, entraînement ou encadrement d'activité physique et sportive, à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour

crime ou pour l'un des délits suivants : violences, agressions sexuelles, trafic de stupéfiants, risques causés à autrui, proxénétisme et infractions assimilées, mise en péril de mineurs, usage illicite de substance ou plantes classées comme stupéfiants, délit de dopage, fraude fiscale.

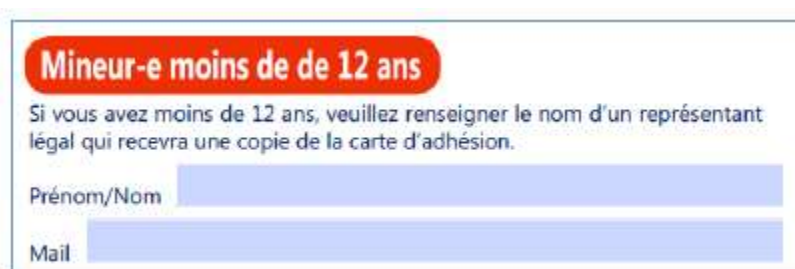
A ce titre, les éléments constitutifs de votre identité seront transmis par l'UFOLEP Nationale aux services de l'Etat afin de procéder au contrôle automatisé.

Un nouvel encart apparaît sur le bulletin d'adhésion-type, à défaut d'être complété, la licence ne pourra pas être validée

Nous vous invitons à remplir les informations demandées sous le même format que celles présentes sur votre carte nationale d'identité.

7. MENTION DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Le représentant légal d'un mineur de moins de 12 ans devra remplir la partie prénom/nom et mail de la licence de l'enfant. Une copie de la licence lui sera adressée.



Le formulaire est intitulé "Mineur-e moins de 12 ans" en rouge. Il contient le texte : "Si vous avez moins de 12 ans, veuillez renseigner le nom d'un représentant légal qui recevra une copie de la carte d'adhésion." En dessous, il y a deux champs de saisie : "Prénom/Nom" et "Mail", chacun avec une barre de saisie bleue.



8. CERTIFICAT MEDICAL

Une demande de licence ou son renouvellement pour la saison 2025 / 2026 sera soumis au certificat médical **uniquement pour les activités à contraintes particulières* ou si le.la licencié.e a répondu OUI à une question du questionnaire de santé.**

Pour rappel, la copie du questionnaire de santé ne doit pas être communiquée par le.la licencié.e, il est anonyme.

Il.elle doit juste cocher sur sa demande de licence la case "j'atteste avoir répondu par la négative au questionnaire de santé".

* Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf. article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée.

Sont concernées pour l'UFOLEP : le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine, les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, les disciplines sportives pratiquées en compétition comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé, les disciplines motonautiques.

9. FACTURATION DES VIGNETTES/PASSEPORTS AVEC LA PRISE DE LICENCE

Dans le cadre de la campagne d'affiliation pour la saison 2025/2026, une nouvelle organisation des vignettes et passeport est mise en place pour les disciplines relevant des sports mécaniques soit : l'auto, le karting piste et la moto*.

* Pour information, nous appliquons déjà cette facturation pour la MOTO à l'UFOLEP 41.

Pour la saison 2025-2026, la facturation des vignettes Auto se fera **automatiquement** dès que le.la licencié.e ajoute une des activités de la liste ci-dessous :

Catégorie de licence	Activités	Tranches d'âge	Niveau	Tarifs
SPORTS MECANIKES	Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 12 à 18 ans - 29001	Adulte et Jeune	Loisirs et Compétition	12 € [anciennement 16€]
SPORTS MECANIKES	Auto Poursuite sur terre - 29004	Adulte et Jeune	Loisirs et Compétition	12 € [anciennement 16€]
SPORTS MECANIKES	Auto Trial 4x4 - 29005	Adulte et Jeune	Loisirs et Compétition	12 € [anciennement 16€]
SPORTS MECANIKES	Kart-cross - 29020	Adulte et Jeune	Loisirs et Compétition	12 € [anciennement 16€]
SPORTS MECANIKES	Karting piste - 29021	Adulte et Jeune	Loisirs et Compétition	5 € [nouveau]
SPORTS MECANIKES	Moto-Ecole de conduite - 29030 (6 ans et plus)	Adulte et Jeune	Loisirs et Compétition	5 €
SPORTS MECANIKES	Moto-Enduro - 29032 (1)	Adulte et Jeune	Loisirs et Compétition	5 €
SPORTS MECANIKES	Moto-Randonnées loisirs - 29036 (avec permis de conduire)	Adulte et Jeune	Loisirs et Compétition	5 €
SPORTS MECANIKES	Moto-Trial - 29035 (1)	Adulte et Jeune	Loisirs et Compétition	5 €
SPORTS MECANIKES	Moto-Vitesse - 29033 (1)	Adulte et Jeune	Loisirs et Compétition	5 €
MOTOCROSS	Motocross	Adulte et Jeune	Loisirs et Compétition	5 €

Si un.e licencié.e pratique plusieurs activités de la/du même vignette/passeport il ne sera facturé qu'une seule fois.

Si un.e licencié.e pratique plusieurs activités relevant de produits différents, la facturation doit inclure chacun des produits associés, à savoir :

- Une vignette "Auto"
- Et/ou Une vignette "Karting piste"
- Et/ou Un passeport "Moto"

ASSURANCES

NOUVELLE ASSURANCE FÉDÉRALE UFOLEP

Conformément au Code du Sport (Article L321-1), l'UFOLEP, en tant que Fédération Sportive, a souscrit un contrat Responsabilité Civile n°11254801604 par l'intermédiaire de Marsh auprès d'AXA.

Le Code du Sport exige que ce contrat couvre la Responsabilité Civile des préposés salariés, des bénévoles et des pratiquants sportifs licenciés.

Ce contrat souscrit par l'UFOLEP pour le compte de ses associations et licencié.es est conforme à l'article L321-1 du Code du Sport et considère les licencié.es et pratiquant.es comme tiers entre elles et eux.

Votre affiliation à l'UFOLEP vous permet de bénéficier :

- d'une couverture Responsabilité Civile pour l'ensemble de vos activités statutaires, sportives et plus généralement, toute activité organisée dans un cadre autorisé par l'UFOLEP.
- d'une couverture Responsabilité Civile Mandataires Sociaux (RCMS), ou plus communément dénommée RC des dirigeants.
- d'une couverture Protection Juridique pour votre club. Nous précisons qu'un contrat distinct protège également chaque licencié.e en cas de harcèlement moral et sexuel.

Des assurances complémentaires à celles-ci peuvent être souscrites auprès de l'assureur de votre choix.

ASSURANCE ASSOCIATION MIXTE SPORT ET CULTURE

INFORMATIONS APAC ASSURANCE SAISON 2025/26

(Version 01/07-2025)

ARRET DES GARANTIES APAC AU PROFIT DES ASSOCIATIONS AFFILIEES A COMPTER DU 1ER NOVEMBRE 2025

La durée des garanties accordées aux associations et adhérent·e·s Ligue est précisée à l'article 1.3 de la Multirisque Adhérents Association Activités Socio-Educatives et Culturelles. Cet article précise : «...en l'absence du renouvellement de l'affiliation ET des adhésions au 31 octobre, l'association et ses membres ne bénéficient plus d'aucune garantie à compter du 1er novembre à 0 heure ».

L'APAC n'étant plus l'interlocuteur Assurance des associations affiliées pour la saison 2025/2026, les associations affiliées et leurs adhérent·e·s ne bénéficieront plus des garanties APAC à compter du 1er novembre 2025. Il convient donc que les associations souscrivent des garanties d'assurance adaptées auprès d'un autre assureur à compter de cette date.

Si certaines C.A.P APAC (Conventions d'Assurance Personnalisées) ont leur date d'échéance au 31 décembre, ces contrats sont destinés à garantir des activités impliquant conjointement des participant·e·s titulaires d'une carte Ligue avec cotisation d'assurance APAC et des participant·e·s non titulaires d'une carte Ligue de l'enseignement avec cotisation d'assurance. Dans la mesure où les associations devront souscrire de nouvelles garanties à compter du 1er novembre, la totalité de leurs risques relèvera de ce

nouvel assureur. Dans quelques rares hypothèses, un cumul de garantie (APAC et nouvel assureur) pourrait être constaté pour un sinistre concernant un non adhérent-e pris en compte dans la CAP APAC.

QUID DE LA COTISATION D'ASSURANCE DES CAP A ECHEANCE AU 31 OCTOBRE POUR LA PERIODE NON COUVERTE DU 1 ER NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2025 ?

Les cotisations d'assurances APAC sont définies forfaitairement quelle que soit la date d'affiliation de l'association et d'adhésion des membres. De fait, aucune régularisation de cotisation ne sera opérée.

LES ASSOCIATIONS RECEVRONT ELLES UN COURRIER DE LA PART DE L'APAC LES INFORMANT DE LA CESSATION DES GARANTIES ?

Qu'il s'agisse des contrats optionnels (TRM, MBP, MIM) comme des CAP (échéance 31 octobre et 31 décembre), les associations recevront un courrier recommandé de non-renouvellement adressé par les services nationaux de l'APAC, et ce dans la mesure où ces contrats bénéficient à ce jour du principe de la tacite reconduction.

CONTACTER LES ASSURANCES :



Mail : assurances.ufolep@marsh.com
<https://www.ufolep.org/assurances>



Mail : contact@laligue41.org
<https://www.apac-assurances.org/>

Pour toute difficulté ou complément d'information concernant l'affiliation, les licences et les adhésions, nous vous invitons à nous contacter :

Retenez la date !

Assemblée Générale UFOLEP 41

Le vendredi 20 mars 2026 à BLOIS

Contact UFOLEP 41

02 54 43 86 65

ufolep41@laligue41.org

Pour suivre l'actualité de l'UFOLEP 41 :

www.cd.ufolep.org/loiretcher/

